



Brève | 18 novembre 2025



Alertes sur la santé mentale des jeunes

La fondation Droit d'Enfance tire la sonnette d'alarme concernant la dégradation de la santé mentale des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui représenteraient « 50 % des jeunes hospitalisés en psychiatrie ». Sans compter les enfants porteurs de troubles ou de handicaps non diagnostiqués.

Elle pointe le manque de prise en charge adaptée des jeunes concernés : baisse du nombre de pédopsychiatres, longs temps d'attente pour obtenir un rendez-vous en centre médico-psychologique (CMP), insuffisance des places dans des structures adaptées de type **Ditep**.

Face à cette situation, Droit d'Enfance formule plusieurs propositions, qui seront présentées de façon détaillée dans un plaidoyer à paraître début 2026. Elle préconise d'ores et déjà, par exemple, de réaliser un bilan de santé mentale pour les enfants confiés à l'ASE, en plus du bilan de santé physique déjà prévu (mais « *pas systématiquement réalisé dans 1/3 des départements* »).

Sur le même sujet, l'Unccas propose cinq recommandations pour agir collectivement en faveur de la santé mentale des jeunes en outre-mer, issues de son enquête menée auprès des CCAS et CIAS ultramarins (généraliser les formations aux premiers secours en santé mentale auprès des acteurs locaux, etc.).

À lire également :

- À Marseille, l'Emi-Eco comme un pont entre ASE et pédopsychiatrie [Long format]
- L'instabilité politique et les coupes budgétaires pèsent sur les droits des enfants
- Protection judiciaire de la jeunesse : l'état de santé des jeunes suivis est préoccupant

SOURCES

- Communiqué de Droit d'Enfance
- Communiqué de l'Uccas